



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

20101027-9

POLITIQUE
Développement durable

Date d'adoption : 27 octobre 2010

Modification : 8 mars 2018

1. CONTEXTE

La mission première de la Coopérative est d'accompagner les membres dans le deuil au moyen de rituels funéraires, empreints de sens et respectueux de la dignité humaine. Son offre de service se décline dans le respect de ces prémisses et dans la perspective de contribuer au développement durable des communautés qu'elle dessert. Au même titre que la qualité de ses services, elle considère l'impact environnemental, social et économique des funérailles et de ses activités.

Dès 2010, les valeurs du réseau des coopératives funéraires du Québec incitaient à contribuer **au développement durable**. Plus spécifiquement, le comité de développement durable de la Fédération des coopératives funéraires du Québec (FCFQ) appuyait les efforts des coopératives qui diminuaient leur empreinte écologique¹ et qui promouvaient des rituels funéraires respectant l'environnement.

Animés d'une volonté d'incarner un exemple pour les communautés que la Coopérative funéraire des Deux Rives dessert, ses dirigeants ont décidé de mettre sur pied un comité de développement durable local et de se doter d'une politique locale, arrimée aux préoccupations du réseau.

2. OBJECTIFS

Les membres du comité de développement durable de la Coopérative ont retenu plusieurs objectifs ayant mené à l'élaboration de la présente politique de développement durable.

La politique de développement durable doit :

- 2.1 Donner à toutes ses parties prenantes une vision claire des orientations de la Coopérative en matière de développement durable;
- 2.2 Démontrer un leadership en matière de développement durable dans le domaine funéraire afin de se démarquer face à la concurrence;
- 2.3 Servir de cadre à la Coopérative pour élaborer et réaliser des actions en matière de développement durable, de façon à en assurer la cohérence face à notre mission, à nos valeurs et aux enjeux;
- 2.4 Permettre à la Coopérative de s'assurer que sa préoccupation pour le développement durable est considérée ou s'exprime de façon transversale dans l'ensemble de ses activités.

¹L'impact environnemental des funérailles a été démontré : l'étude sur le cycle de vie des funérailles chapeauté par le CIRAIQ soulève que les funérailles ont un impact non seulement sur la santé humaine, mais aussi sur la dégradation des écosystèmes, les changements climatiques et l'épuisement des ressources naturelles. (Source : Analyse de cycle de vie : disposition d'une dépouille (2011), Travail de recherche non publié coordonné par Pascal Lesage de l'École Polytechnique de Montréal).

3. CADRE DE RÉFÉRENCE ET AXES D'INTERVENTION

Le cadre de référence du développement durable à la Coopérative est articulé autour de six grands axes à l'intérieur desquels se déclinent les différentes actions entreprises :

	3.1 L'accompagnement des membres L'accompagnement des membres et la perpétuation des rites significatifs sont au cœur de nos priorités.
	3.2 Les nouvelles technologies Des services avant-gardistes, utilisant des nouvelles technologies de disposition des corps et proposant des funérailles et des cimetières virtuels.
	3.3 La préservation de l'environnement Une gestion et des activités respectant l'environnement, grâce à la réduction des produits nocifs, l'utilisation de sources d'énergie alternative et la minimisation des émissions polluantes.
	3.4 L'épanouissement des employés Des employés fidèles et épanouis, grâce aux programmes de formation proposés et à la mise en place de conditions de travail respectant l'équilibre travail-famille.
	3.5 Le rayonnement coopératif Un rayonnement coopératif qui passe par la promotion de ses valeurs et le renforcement du réseau des coopératives funéraires.
	3.6 Un positionnement précurseur Un positionnement précurseur en matière de développement durable au sein du secteur funéraire canadien et parmi nos communautés.

4. ENGAGEMENTS

La Coopérative, dans l'élaboration de ses plans d'action et dans les moyens retenus pour les mettre en œuvre, porte une attention particulière aux aspects suivants :

4.1 Assurer une gestion responsable des coopératives

Considérer les dimensions environnementale, économique et sociale dans notre gestion administrative. Faire le suivi de nos performances à l'aide d'indicateurs de mesure adaptés et effectuer une reddition de compte transparente.

4.2 Augmenter la contribution positive pour la société

Innover pour toujours offrir des services compétitifs qui profitent à toute la population. Nous voulons demeurer le gardien des rituels funéraires tout en continuant à démystifier la mort et à sensibiliser les gens sur l'importance de faire des choix éclairés en matière funéraire. Pour ce faire, nous poursuivrons nos activités d'éducation et de sensibilisation en matière de support à l'évolution du deuil et de valeurs coopératives. Dans le même esprit, nous avons ajouté le volet de sensibilisation au développement durable.

4.3 Promouvoir une communication responsable et l'engagement de nos parties prenantes

Mettre en place des processus de consultation à long terme avec l'ensemble de nos parties prenantes : membres, clients, fournisseurs, instances municipales et provinciales, communautés locales et associations, employés et relève.

4.4 Offrir un milieu de travail sécuritaire et épanouissant

Favoriser un milieu de travail sécuritaire, sain et épanouissant, dans lequel les employés développent leurs compétences, leur autonomie et leur sens des responsabilités. Valoriser la participation de tous nos employés dans l'application du développement durable au sein de leurs activités.

4.5 Réduire l'empreinte environnementale

Minimiser les impacts environnementaux de nos activités en explorant et en favorisant les alternatives écoresponsables lorsque c'est raisonnable. Consommer de manière responsable et gérer de façon efficace nos ressources. Faire preuve d'innovation et utiliser autant que possible les technologies visant à améliorer la performance environnementale et la réduction des nuisances. Promouvoir ces principes auprès de nos partenaires.

4.6 Compenser les gaz à effets de serre

Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis du développement durable d'aujourd'hui et exigent que nous revoyions nos pratiques et nos façons de faire. Soucieuse de l'impact des gaz à effet de serre générés par ses activités et des efforts déployés par les nations à l'échelle mondiale, la Coopérative réduit ou compense les gaz à effet de serre générés par ses activités, de différentes façons (voir **section 6**).

4.7 Favoriser l'exemplarité en matière de développement durable

Participer aux initiatives sectorielles, locales et internationales visant à promouvoir les principes du développement durable au sein du secteur funéraire et coopératif.

Ces engagements s'appliquent aux employés, dirigeants et membres du conseil d'administration de la Coopérative.

5. RESPONSABILITÉ

La mise en œuvre de la présente politique, le suivi et la révision sont sous la responsabilité du comité de développement durable de la Coopérative. Les résultats de la mise en œuvre sont intégrés au rapport annuel de la Coopérative. Un bilan est réalisé annuellement et une révision dans son ensemble est faite au terme de trois années de son application, dans le but d'appliquer les meilleures pratiques en matière de développement durable.

5.1 Démarche

La réalisation de notre politique de développement durable implique un processus et un suivi rigoureux ainsi qu'une définition claire des responsabilités de toutes les parties prenantes.

- La direction générale pilote la mise en œuvre de la politique;
- Le comité de développement durable en assure l'application;
- Un membre désigné du comité de développement durable effectue son suivi auprès de la direction générale;
- Un tableau de bord assure le suivi de sa mise en œuvre.

5.2 Comité de développement durable

Le comité est constitué de six membres. Voici sa composition :

Membres :

- Le directeur général : mise en œuvre
- Deux représentants des administrateurs : gouvernance
- Un représentant des salariés : consultation
- Le coordonnateur aux immobilisations : reddition des comptes
- Le directeur exécutif : coordination, veille stratégique et amélioration continue.

Depuis 2016, un consultant en développement durable externe participe à titre d'invité à la mise en œuvre du plan d'action, agit comme ressource experte et supporte le comité de développement durable dans ses activités.

5.3 Diffusion et sensibilisation

La Coopérative s'engage à rendre publique sa politique de développement durable. Elle s'engage également à mettre en place un plan d'action, de communication et de sensibilisation à l'interne auprès de son personnel et de ses membres, et à l'externe, auprès de ses membres usagers, fournisseurs et partenaires.

6. COMPENSATION DES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

6.1 Préambule

En prolongement de sa politique de développement durable, la Coopérative contribue de manière positive à la communauté faisant des efforts pour réduire l'impact environnemental des services et produits funéraires qui ont une empreinte environnementale connue² en termes d'émission de gaz à effet de serre (GES).

C'est ainsi que, depuis janvier 2015, la Coopérative compense, pour chaque service funéraire, les gaz à effet de serre émis lors de la disposition du corps et des services associés, de même qu'en lien avec les déplacements des visiteurs lorsqu'il y a lieu.

Outre les gaz à effet de serre émis dans le cadre d'un service funéraire, depuis 2016, la Coopérative investit auprès du milieu scolaire par l'achat de Crédits carbone éducatifs^{MC} à la hauteur des émissions de gaz à effet de serre engendrés par les déplacements de ses membres liés au fonctionnement de la vie démocratique (assemblées générales, réunions du conseil d'administration et rencontres des comités) ainsi que ceux de ses employés dans le cadre de leur fonction.

Ces deux actions en lien avec ses émissions de GES s'ajoutent à ses efforts continuels de diminution des impacts environnementaux et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans ses opérations courantes. Il s'agit encore d'un engagement unique au Québec, représentatif de sa préoccupation environnementale permanente et de son désir de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité.

La dimension de la compensation des gaz à effet de serre ou de l'achat de Crédits carbone éducatifs^{MC} s'illustre ou provoque des retombées dans chacun des 16 principes de développement durable tirés de la Loi québécoise sur le développement durable (2006). Un tableau récapitulatif se retrouve à l'**Annexe A**.

***Vers des funérailles carboneutres** : Par la réduction et la compensation des gaz à effet de serre, la Coopérative fait des efforts pour tendre vers des **funérailles** carboneutres. Par rigueur et transparence, la Coopérative prend garde de ne pas utiliser l'appellation « organisation carboneutre » ou « zéro rejet » tant et aussi longtemps que des études d'analyse de cycle de vie reconnues ne seront pas en mesure d'inclure l'ensemble des activités de la Coopérative plutôt qu'uniquement celles associées aux funérailles. Certains éléments comme la fabrication, le transport et la décomposition des cercueils en métal, les produits associés à la disposition du corps ainsi que les activités administratives de la Coopérative ou les services connexes assurés les sous-traitants ne sont pas considérés dans les études actuelles.*

²L'impact environnemental des funérailles a été démontré : l'étude sur le cycle de vie des funérailles chapeauté par le CIRAIQ soulève que les funérailles ont un impact non seulement sur la santé humaine, mais aussi sur la dégradation des écosystèmes, les changements climatiques et l'épuisement des ressources naturelles. (Source : Analyse de cycle de vie : disposition d'une dépouille (2011), Travail de recherche non publié coordonné par Pascal Lesage de l'École Polytechnique de Montréal).

6.2 Objet de la compensation

Rétroactivement au 1^{er} janvier 2014, les émissions de gaz à effet de serre compensées par la Coopérative comprennent :

La disposition du corps et les services associés incluant : la décomposition du corps, la fabrication et le transport du cercueil de bois, la décomposition du cercueil, la crémation (incluant la combustion du corps et du gaz naturel), le transport (le cortège, comprenant le transport du défunt³ et les déplacements des familles lors des cortèges).

6.3 Mode de compensation des émissions liées à la disposition du corps et aux services associés (incluant les déplacements des visiteurs lors du cortège)

La Coopérative compense les émissions de gaz à effet de serre visées en finançant des projets ayant une valeur écologique, économique et sociale éprouvée. Dans un esprit d'intercoopération, elle a choisi deux initiatives mises en œuvre par des coopératives du Québec et de l'Amérique latine :

PROJET HÉRITAGE DE LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES DU QUÉBEC

Ce projet compense les émissions de gaz à effet de serre par la plantation d'arbres pour séquestrer le carbone sous forme de biomasse. La plantation d'arbres est réalisée au Québec, via un partenariat avec la Coopérative forestière Fernand-Boileau et en Amérique latine, via un partenariat avec SOCODEVI, la Fédération des coopératives funéraires du Québec et la Fédération québécoise des coopératives forestières.

Le projet Héritage permet de compenser plusieurs aspects des activités de la Coopérative. Pour plus de détails, veuillez consulter l'**Annexe B**.

NOTE : De plus, le projet Héritage dispose d'un volet commémoratif qui ajoute la plantation d'un arbre à la mémoire de chaque défunt. En plus de souligner le départ d'un proche, ce geste symbolique bonifie les actions visant la réduction des effets de l'activité humaine sur les changements climatiques.

6.4 Objet de l'achat de Crédits carbone éducatifs^{MC}

Les achats de Crédits carbone éducatifs^{MC} par la Coopérative concernent :

- **Les déplacements des membres liés au fonctionnement de la vie démocratique** : assemblées générales, réunions du conseil d'administration et rencontres de comités, depuis le 1^{er} janvier 2015.
- **Les déplacements du personnel** dans le cadre de leur fonction, depuis le 31 décembre 2015.

³À l'exception des voitures louées à une tierce partie.

6.5 Modalités de l'achat de Crédits carbone éducatifs^{MC} liés aux déplacements des membres et des administrateurs pour le fonctionnement de la vie démocratique et des employés dans le cadre de leur fonction

BOURSE DU CARBONE SCOL'ERE DE LA COOPÉRATIVE FORÊT D'ARDEN

Ce projet sensibilise les jeunes à la problématique des gaz à effet de serre par leur éducation et leur action⁴. En effet, la Bourse du carbone Scol'ERE est un projet éducatif qui vise à créer un mouvement éducatif et collectif pour favoriser l'adoption de nouvelles habitudes de vie écoresponsables réduisant les émissions de gaz à effet de serre du Québec. Chaque action réalisée par les jeunes et leurs familles représente des tonnes de gaz à effet de serre qui ne seront pas émis (évaluation scientifique du CIRAIG). Ces émissions évitées sont converties en Crédits carbone éducatifs^{MC}. Les entreprises peuvent acheter ces crédits pour soutenir l'action éducative dans les écoles.

6.4 Objectifs et mesure

La coopérative s'engage à compenser 100 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la disposition du corps et aux services associés (incluant les déplacements des visiteurs dans le cadre des funérailles) et à acheter des Crédits carbone éducatifs^{MC} pour l'équivalent de 100 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des membres pour le fonctionnement de la vie démocratique (assemblées générales, réunions du conseil d'administration et rencontres de comités) et aux déplacements des employés dans le cadre de leurs fonctions.

La méthode associée au calcul des quantités de gaz à effet de serre générées par les activités ainsi qu'aux calculs de la compensation des gaz à effet de serre ou de l'achat de Crédits carbone éducatifs^{MC} se retrouve à **l'Annexe C**.

ANNEXES

ANNEXE A

LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ILLUSTRÉS DANS LE CAS DE LA PROBLÉMATIQUE DES GAZ À EFFET DE SERRE

Les 16 principes de développement durable de la Loi québécoise sur le développement durable (chapitre II, article 6) permettent de concrétiser l'application et les retombées du développement durable dans toutes ses sphères. Le tableau ici-bas présente la manière dont la compensation des émissions des gaz à effet de serre (GES) et l'achat de Crédits carbone éducatifs^{MC} prend en compte ces 16 principes.

COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE GES	
Principe	Applications - Retombés
Accès au savoir	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation et formation des employés. ✓ Sensibilisation des membres lors des activités corporatives. ✓ Promotion des efforts pour provoquer un effet d'entraînement dans l'industrie des services funéraires et dans la société. ✓ Transfert de connaissances vers les coopératives du Sud. ✓ Actions éducatives dans les écoles du Québec.
Consommation responsable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement des clients par des conseillers formés pour faire des choix judicieux, écologiques et socialement responsables. ✓ Formation des écocitoyens dans les écoles primaires.
Protection du patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation des rituels funéraires riches de sens.
Partenariat et coopération	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ententes de compensation avec des coopératives forestières et d'éducation du Québec et de l'Amérique latine.
Efficacité économique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Positionnement précurseur sur le marché. ✓ Contribution à une économie verte. ✓ Génération d'emplois. ✓ Avantages concurrentiels.
Pollueur-payeur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compensation des émissions de GES.
Participation et engagement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adoption par tous les membres.
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une mesure d'atténuation.
Subsidiarité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aide au client à prendre des décisions éclairées.
Internationalisation des prix	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte des coûts environnementaux (compensation absorbée par les bénéfices de la coopérative).
Équité et solidarité sociale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution aux efforts pour soutenir des sources d'emplois pour hommes et femmes dans les coopératives.
Précaution	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution aux efforts visant à prévenir une dégradation de l'environnement.
Et indirectement :	
Santé et qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution aux efforts de protection de la santé humaine et de la qualité de vie.
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Séquestration carbone par les arbres et contribution à la reforestation.
Protection de la capacité des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Principe de protection de l'environnement et consommation responsable.
Protection de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution aux efforts de préservation des écosystèmes et des espèces.

ANNEXE B

À VENIR

ANNEXE C

À VENIR